

Lucier, Pierre

***Intégration des notions de santé et sécurité au travail dans chacune des compétences des programmes d'études de formation professionnelle et technique, selon les principes énoncés dans le Protocole de Québec.***

Notes pour une allocution de Monsieur Pierre Lucier, sous-ministre de l'éducation à l'occasion de la signature de la déclaration d'intention – protocole de Québec  
Hôtel delta, Québec, 8 octobre 2003

Mesdames,

Messieurs,

Je suis très heureux, par cette signature, de confirmer l'adhésion du ministère de l'Éducation au Protocole de Québec pour l'intégration de compétences en santé et sécurité au travail dans l'enseignement et la formation professionnels et techniques.

Depuis 1981, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, la CSST, et le ministère de l'Éducation travaillent en étroite collaboration afin de s'assurer que les programmes de formation professionnelle et technique contiennent un ensemble de notions en santé et sécurité au travail.

Ainsi, tous les programmes d'études de formation professionnelle élaborés par compétences comprennent un module qui traite de la santé et de la sécurité au travail dont la durée varie entre 15 et 45 heures.

Nous terminons actuellement une période de révision majeure de plusieurs programmes d'études de formation professionnelle et technique. Désormais, nous concentrerons nos efforts sur des révisions mineures et des mises à niveau de ces programmes. De plus, nous sommes à actualiser le processus d'élaboration afin de l'alléger et de répondre plus efficacement aux exigences du marché du travail et aux attentes de nos partenaires.

Nous profiterons de ces travaux pour améliorer l'intégration des notions de santé et sécurité au travail dans chacune des compétences des programmes d'études de formation professionnelle et technique, selon les principes énoncés dans le Protocole de Québec.

L'étroite collaboration qui existe déjà entre la CSST et le Ministère me permet d'affirmer que, au cours de l'année qui vient, nous serons en mesure d'établir des modalités de travail et de convenir d'un plan d'action pour atteindre l'objectif de la déclaration d'intention que nous venons de signer. J'ai la conviction que c'est un geste important que nous posons pour les travailleurs et les travailleuses de demain.

Merci!

§ § §